

DEL-2020-118

L'An deux mille vingt, le quinze octobre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/10/2020, s'est réuni 'Salle des Fêtes' à CORNIER sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, DETURCHE, PARIS, TARAGON.
MM AEBISCHER, AMOUDRY, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, GILLET, GYSELINCK, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avait donné pouvoir :

M. HACQUIN.

Etaient absents ou excusés :

Mme MERMIER.
MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, CHASSAGNE, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mme OLLIVIER, Payeure départementale
Mmes ASSIER, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, RENOIR,
MM. CHALLEAT, GAL, GATINET, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26
Présents : 20
Représenté par mandat : 1

Objet : COMMUNE DE SIXT-FER-A-CHEVAL - SERVICE MUTUALISE DE CONSEIL EN ENERGIE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses actions en matière de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYANE a mis en place un service mutualisé de Conseil en Energie auprès des collectivités.

Les modalités d'exercice de ce service sont définies dans le cadre d'une convention d'adhésion entre le SYANE et la commune, établie pour une durée de 4 ans.

La contribution annuelle appelée auprès des communes s'élève à 0,80 €/an/habitant DGF, en application de la délibération du Comité syndical du 11 décembre 2019.

Suite à une première période d'adhésion au dispositif, la commune suivante souhaite renouveler son adhésion :

Code INSEE	Nom de la commune	Nombre d'habitants DGF année N-1	Coût annuel
74273	SIXT-FER-A-CHEVAL	1 364	1.091,20 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le renouvellement de la convention d'adhésion au service mutualisé de Conseil en Energie avec la commune de SIXT-FER-A-CHEVAL pour une durée de 4 ans,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P. AMOUDRY.

